

Bilan de compétences



Les +

- **Parcours de réflexion**, sous forme d'entretiens individuels d'investigation et de restitution, guidé par un ou plusieurs conseillers
- **Questionnaires de personnalité**, tests
- **Support « livret de bilan de compétences »** CCI&CAUX constitué de fiches d'auto diagnostic et grilles d'analyse, constitution d'un Passeport Formation
- **Utilisation de référentiels métiers et fiches métiers**
- **Travail personnel** : rencontre de professionnels permettant de valider le cas échéant un projet professionnel ou de formation, recherches documentaires

EN PRATIQUE

24 heures, dont 15 heures d'entretiens individuels et 9 heures de travail personnel en semi autonomie, répartis sur 10 à 12 semaines.

Tarif
1664 € HT (dans le cadre d'un DIF)

CONTACTS

Montivilliers :
Elodie DUBOIS
Tél : 02 32 79 55 88
Fax : 02 35 30 53 78
edubois@ccicaux-formation.com

LES OBJECTIFS

- Recenser l'ensemble de son capital de connaissances
- Savoir-faire et savoir être, ainsi que son potentiel d'évolution afin d'en dégager des orientations réalistes destinées à bâtir un projet professionnel et le cas échéant un projet de formation

DEROULEMENT ET PROGRAMME

Entretiens d'analyses, d'ajustements, et de tests complétés par du temps de travail individuel

- **1^{ère} phase** : destinée à :
 - Informer la personne des conditions de déroulement d'un bilan de compétences, des méthodes et outils mis en œuvre tout au long de la prestation et des modalités de synthèse du bilan
 - Confirmer l'engagement de la personne dans sa démarche
 - Définir et analyser la nature de ses besoins
- **2^{ème} phase** : pendant laquelle plusieurs domaines vont être explorés :
 - Inventorier les expériences professionnelles et identifier les compétences acquises
 - Analyser les motivations, les caractéristiques personnelles et les valeurs professionnelles
 - Evaluer les aptitudes et le potentiel d'évolution (points forts, points à travailler)
 - Déterminer les axes d'évolution professionnelle possibles en liaison avec les données précédentes
 - Explorer les moyens à disposition : VAE, formation, mobilité professionnelle
 - Cette deuxième phase sera enrichie par les démarches personnelles du bénéficiaire auprès de professionnels notamment, qui lui permettront de valider ou au contraire d'invalider certaines hypothèses

Entretiens d'analyses, d'ajustements, et de tests complétés par du temps de travail individuel

- **3^{ème} phase** : temps de synthèse du bilan, formalisé par un document qui reprend :
 - Les objectifs du bilan
 - L'analyse du parcours
 - Le ou les projets
 - Les compétences détenues par rapport au (ou aux) projet(s)
 - Le plan d'action à mettre en œuvre

Ce document de synthèse est la propriété du bénéficiaire du bilan de compétences

- **4^{ème} phase** : après la réception du rapport de synthèse, il est proposé au bénéficiaire un entretien de suivi qui a lieu dans un délai de 6 mois